



COMMUNE DE LA BOISSIERE DU DORE
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 18 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de La BOISSIERE DU DORÉ, dûment convoqué le 04 mai 2021 s'est réuni, en raison du contexte sanitaire lié à la pandémie de COVID-19, à la salle Montfort, sous la présidence de Monsieur Maurice BOUHIER, Maire.

Etaient présents : BOUHIER Maurice, ROBERT Denis, JOUSSEAUME Valérie, PAQUET Philippe, PRAMPART Sandrine, GABORIT Bernard, GUICHARD Myriam, BONNET Christophe, CASTILLO Lolita, CHABOT Cédric, BRIDOUX Sandrine (arrivée à 21h45), GRASSET Florent, LAMOUREUX Chloé.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées : CAUCHEFER Fanny (pouvoir à JOUSSEAUME Valérie), RABASTE Jérôme (pouvoir à ROBERT Denis).

Monsieur le Maire, constatant le quorum, ouvre la séance à 20h30.

Monsieur Florent GRASSET est désigné Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 30 mars 2021 est validé à l'unanimité des membres présents.

1 – Avenant n° 1 à la convention de portage foncier (27 rue des Mauges) et Avenant n° 2 à la convention de portage foncier (La cour) - Nouvelles modalités de portage.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le vote de la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE) va couvrir les dépenses qui étaient précédemment laissées à la charge des communes. Il en résulte que de nouvelles modalités de portage ont été validées par le conseil d'administration de l'EPF parmi lesquelles la prise en charge intégrale par l'EPF des frais de portage à compter du 1^{er} janvier 2021. Ces avenants ont pour objet de supprimer les avances de trésorerie ou le remboursement des frais de portage actuellement prévus dans les conventions de portage signées avec l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique.

- Avenant n°1 à la convention de portage foncier pour le 27 rue des Mauges : le montant de l'avance de trésorerie annuelle était estimé, lors de la signature de la convention le 06 septembre 2020, à 1 990.22 € (calcul effectué en prenant en compte les assurances, les impôts et les intérêts d'emprunt). L'avenant porte sur la suppression de ce versement à compter de 2021.

DEL 2021-24

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de portage foncier du bien situé 27 rue des Mauges signée le 06 septembre 2020.

- Avenant n° 2 à la convention de portage foncier pour la rue du Moulin – La cour de la ferme : le montant de l'avance de trésorerie annuelle était estimé, lors de la signature de la convention le 10 mars 2015, à 2 954.27 €, puis porté à 3 061.89 € par avenant n° 1 signé le 12 février 2016 (calcul effectué en prenant en compte les assurances, les impôts et les intérêts d'emprunt). L'avenant porte sur la suppression de ce versement à compter de 2021.

DEL 2021-25

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de portage foncier du bien situé rue du Moulin – La cour de la Ferme signée le 10 mars 2015.

2. Subventions aux associations et subvention au CCAS

Rapporteur : Monsieur le Maire

DEL 2021-26

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **ARRETE** la liste des subventions à inscrire au budget primitif principal 2021, comme suit :

- **Article 657362** - Subvention au BP 2018 pour le C.C.A.S. : 2 500 €
- **Article 6574** - Subvention aux associations suivantes pour un total de 3 773.70 € :

ORGANISMES	Montant 2021
Coopérative scolaire GRIPARI projets école	1 848.00 €
Musique et danse en Loire Atlantique	1 525.70 €
Lycée Briacé	150.00 €
Le CENRO – Vertou	100.00 €
Secours Catholique	150.00 €
Total	3 773.70 €

Musique et Danse : Monsieur Robert précise qu'à partir de septembre 2022 ces activités se feront par l'intermédiaire de l'école de musique de la CCSL. Madame Barillot, Directrice de l'école Pierre Gripari, a été informée. Le coût supporté par la commune sera identique (1.46 €/hbt) et il y aura plus de temps de prestations par classe.

ABACS : Monsieur Robert indique qu'il n'y aura pas de calendrier 2022 identique à celui distribué jusqu'alors. Un adhérent du club photo ne vient plus et la mise en page du calendrier représente un travail important qui nécessite des compétences. Une réflexion est menée pour une autre forme de calendrier.

Amicale des pêcheurs : Monsieur Paquet indique qu'il n'y a pas de demande de subvention cette année, les comptes présentant un solde positif. Ce sera peut-être à revoir en cours d'année selon le nombre de rats capturés.

Groupe Patrimoine : la commune va acheter un scanner spécifique qui sera mis à disposition en Mairie afin que les photos puissent être scannées et numérisées.

Monsieur Robert ajoute qu'un point sur le matériel informatique de l'école a été effectué en présence de Alain Degbé (CCSL) et Olivier Andreau le 17 mai.

3. Commerce de La Mich'Dorée : révision du loyer

Rapporteur : Monsieur le Maire

DEL 2021-27

Le montant du loyer prévu initialement sur le bail s'élève à 459.14 € TTC.

Par délibération en date du 18 février 2020, le loyer mensuel a été ramené à 359.14 € TTC avec reconduction éventuelle.

Les gérants du commerce La Mich'Dorée ont sollicité par courrier la reconduction de l'avantage qui leur avait été consenti en 2020, à savoir une diminution de leur loyer de 100 € par mois.

Entre-temps, les gérants nous ont fait savoir qu'ils souhaitent céder leur fonds de commerce.

Une révision du loyer n'ayant pas été appliquée, il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis en partant du montant d'un loyer sur lequel s'appliquerait la révision selon l'indice du coût de la construction valeur du 4^{ème} trimestre 2020 paru au JO le 21 mars 2021 : 1 795

soit :

$$\frac{459.14 \times 1\,795}{1\,746 \text{ (ancien indice)}} = 472.03 \text{ € TTC}$$
 ce qui représente une augmentation de 12.89 € sur le montant du loyer initialement prévu au bail.

Madame Jousseaume précise que Monsieur Loyer, Percepteur, est venu en Mairie présenter une analyse des finances communales. Il en résulte que le fonds de roulement s'affaiblirait si les services n'étaient pas facturés à hauteur de leur coût.

Monsieur Le Maire fait remarquer qu'une personne peut vivre de ce commerce mais pas deux et qu'il faut préserver le commerce de proximité.

Monsieur Robert ajoute que le commerce de proximité est pratique pour les personnes non mobiles, notamment avec d'autres services apportés par le point poste. Il est nécessaire d'aider ce commerce, par contre, chaque année, il faut systématiquement avoir le compte de résultat.

Madame Jousseaume précise qu'il faut annoncer aux futurs acquéreurs un loyer de 472.03 € et que la commune aide actuellement à hauteur de 100 € par mois mais que ce geste n'est pas acquis dans la durée. Il faut être conscient que la commune ne peut pas aider tout le monde.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **DECIDE** d'octroyer une aide de 100 € à compter du 1^{er} juin 2021 sur un loyer de base fixé à 472.03 € TTC, ce qui le ramène à 372.03 € TTC mensuel.

➤ **DIT QUE** la délibération en date du 18 février 2020 s'applique pour la période du 1^{er} mars 2021 au 31 mai 2021 et que le loyer sera donc de 359.14 € TTC pour ces trois mois.

➤ **PRECISE QUE** la réduction accordée est valable jusqu'au mois de février 2022 inclus et qu'une nouvelle délibération sera alors proposée au Conseil Municipal au vu du bilan qui devra parvenir à la commune avant le 31 janvier 2022.

4. Augmentation du temps de travail d'un agent

Rapporteur : Monsieur le Maire

A compter de la rentrée scolaire 2021/2022, la situation d'un agent est à régulariser. Actuellement à 7h03mn par semaine, le temps hebdomadaire doit passer à 13h30mn soit 13.5 heures/35. (trajets cantine, ménage atelier et ménage mairie à prendre en compte).

Il n'y a pas lieu de délibérer aujourd'hui mais seulement donner un avis. Le dossier doit ensuite être présenté en Comité Technique du centre de Gestion et ce n'est qu'au vu de l'avis de ce comité technique qu'il y aura lieu de délibérer.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet.

21h45 : arrivée de Madame BRIDOUX Sandrine

5. Inscription pour la tenue du bureau de vote : élections départementales et régionales

Document établi et transmis à toutes les personnes concernées.

6. Interlocuteur avec le réseau Polleniz

Monsieur Florent GRASSET sera l'interlocuteur avec le réseau Polleniz. En cas d'absence, Monsieur Philippe Paquet prendra le relais.

Informations sur les DIA

Vente d'une maison d'habitation sise 16 rue des Erables
Propriétaires : Monsieur Mickaël GIEUX et Madame Audrey REBAUD
Acquéreurs : Monsieur et Madame GUITTENY
La commune ne fait pas usage de son droit de préemption sur cette vente

Vente d'une maison d'habitation sise 8 rue des Cerisiers
Propriétaires : Monsieur et Madame Loïc THIBAUD
Acquéreur : Madame Tifaine PINEAU
La commune ne fait pas usage de son droit de préemption sur cette vente

Vente d'un bien non bâti situé Pièce des Faux
Propriétaire : Monsieur Paul DORE
Acquéreurs Monsieur et Madame Nicolas Paul Marie DORE
La commune ne fait pas usage de son droit de préemption sur cette vente

Informations des commissions intercommunales

❖ Commission Urbanisme Aménagement : Valérie JOUSSEAUME

- PLUi : pour nous, peu de chose à revoir étant donné que nous sommes en train de finaliser notre PLU.
- SCoT : dans le cadre de la révision du SCoT, des ateliers thématiques sont proposés (densification, habitat, aspects économiques...)
- Une commission Aménagement de la CCSL se tient le 19 mai.

❖ Commission Développement durable : Lolita CASTILLO – Maurice BOUHIER

- PCAET : la CCSL a pour obligation de définir un Plan Climat-Air-Energie-Territorial : transition énergétique (éolien, méthanisation, photovoltaïque), mobilités, circuits courts, qualité de l'air... Comment inverser la courbe énergétique du territoire ?

❖ Commission Déplacements – Mobilités : Bernard GABORIT

- La CCSL envisage de mettre en place des locations de vélos.

Présentation effectuée par Mauges Communauté (Beaupréau) :

Location d'un vélo à assistance électrique :

- demandeurs d'emploi : 15 € par mois
- salariés : 30 € par mois, éligible à la participation employeur (prise en charge de 50 % de l'abonnement).

Pour louer un vélo à assistance électrique il faut être majeur et résider sur le territoire de Mauges Communauté.

L'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique : 100 €.

Erdre et Gesvres Communauté : 145 locations sont en cours

Tarifs :

- Location de 30 jours consécutifs : 36 € TTC
- Location de 90 jours consécutifs : 90 € TTC
- Location de douze mois consécutifs : 288 € TTC

Informations des commissions communales

❖ Commission Travaux : Philippe PAQUET

Le plafond de la salle Buxéria sera refait entre le 17 mai et le 4 juin. La salle ne sera pas accessible pendant les travaux.

Les travaux de voirie vont s'étaler entre le 14 et le 25 juin pour l'ilot centre et l'atelier. Pour les voies de la Barbotière, de l'Aubinière et de la Brégeonnière, ce sera courant juin.

Bernard Gaborit va distribuer des flyers aux riverains de l'ilot centre afin de les informer.

❖ Commission Urbanisme-Environnement : Valérie JOUSSEAUME

- Le mobilier urbain a commencé à être posé. Un cube a déjà été bougé : volontairement ou pas ?
- PLU communal : l'enquête publique est achevée. Le commissaire-enquêteur a remis un PV de synthèse. Une réunion s'est tenue afin de l'étudier et apporter des réponses aux questions posées. Suite à cette réunion, nous avons eu le rapport final. Un avis favorable sans réserve a été émis par le commissaire-enquêteur.

❖ Commission Enfance-Jeunesse-Education : Denis ROBERT

- Un comité de suivi du Projet Educatif De Territoire se réunira le 27 mai
- Un conseil d'école se réunira le 11 juin

- Suite à la réunion avec l'ensemble des membres du conseil municipal, Florent GRASSET intègre la commission Finances.
- Monsieur Moulinier, Auberge des Brigands a sollicité une occupation du domaine public afin de mettre quelques tables sur la place de l'église. Dans le cadre du soutien au commerce, sa demande a été acceptée et l'évêché informé.
- Florent GRASSET indique qu'il n'y aura pas de Vignoble à Vélo en 2021. En 2022, il est prévu d'y ajouter une soirée musicale.
Un transport gratuit pour se rendre à Cap Sports et Nature de Saint-Julien-de-Concelles va être mis en place pour les enfants des écoles et des centres de loisirs.

***L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole,
La séance est levée à 23h10***

La prochaine séance de Conseil Municipal est fixée au mardi 22 juin.